

---

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 09 novembre 2021**

**en exercice:** 14

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2021, s'est réuni sous la présidence de Antoine ARENA.

**Présents :** 11

**Sont présents :** Antoine ARENA, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Lydie CARLAVAN, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

**Votants:** 14

**Représentés :** Bénédicte ESMIOL-PAUL, Virginie PAGANI, Kris HEYNDRICKX

**Secrétaire de séance:** Lydie CARLAVAN

---

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

Aucune remarque n'étant faite, le précédent procès-verbal en date du 12 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Lydie CARLAVAN est nommée secrétaire de séance.

**1. Etude de faisabilité de la nouvelle cantine - DE 2021 043**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de cinq cabinets d'architectes pour une étude de faisabilité concernant le projet de construction d'une nouvelle cantine.

Après étude des candidatures, la commission des travaux a décidé de retenir la proposition faite par l'agence d'architecture Laurent dont les honoraires d'élèvent à 1085 € HT soit 1302 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la proposition de l'agence d'architecture Laurent dont les honoraires d'élèvent à 1085 € HT soit 1302 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Une délibération est prise à 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.**

**2. Renouvellement du contrat d'électricité de l'école et de la salle polyvalente (> 36 kWh) - DE 2021 044**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de cinq fournisseurs d'électricité pour la fourniture d'électricité de l'école et de la salle polyvalente (> 36 kWh)

Après étude des candidatures, la commission des travaux a décidé de retenir la proposition faite par Enercoop pour un montant annuel de 8688.69 € HT soit 10426.43 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la proposition faite par Enercoop un montant annuel de 8688.69 € HT soit 10426.43 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Une délibération est prise à l'unanimité.**

### **3. Chèques déjeuner 2022 - DE 2021 045**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la reconduction des chèques déjeuner pour l'année 2022.

**Valeur 7.10 € : soit 4.26 € à charge de la Commune et 2.84 € à charge de l'agent**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution :

- 1 chèque déjeuner par agent et par jour de travail effectué.

Les jours d'absence, considérés comme non travaillés (congé maladie, congés annuels, congés RTT) n'ouvrent pas droit aux chèques déjeuner.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,**

Décident la reconduction pour l'année 2022 des chèques déjeuner et autorisent Monsieur le Maire à effectuer la commande.

**Une délibération est prise à 12 voix pour et 2 abstentions.**

### **4. Chèques cadeaux de Noël pour le personnel communal - DE 2021 046**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année la commune offre un chèque cadeau d'une valeur de 100 € à chaque agent communal pour Noël.

Il propose de reconduire cette opération pour Noël 2021 et d'offrir un chèque de 50 € aux agents des écoles (remplaçante et apprentie) n'ayant pas accompli une année complète.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

DECIDE d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 100 € à chaque agent communal pour Noël 2021 et un chèque de 50 € aux agents des écoles (remplaçante et apprentie) n'ayant pas accompli une année complète.

**Une délibération est prise à l'unanimité.**

### **5. Aménagement d'un équipement multisport - DE 2021 047**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour l'aménagement d'un équipement multisport.

Après étude des candidatures, la commission des travaux a décidé de retenir la proposition faite par la société AGORESPACE pour un montant de 46 909 € HT soit 56 290.80 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la proposition faite par la société AGORESPACE pour un montant de 46 909 € HT soit 56 290.80 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Une délibération est prise à l'unanimité.**

## 6. Campagne qualité des eaux et du bilan « fin de parcours » - DE 2021 048

Dans le cadre de la campagne qualité des eaux et du bilan « fin de parcours » (*actions C2-7 et C2-9 du contrat de rivière « Bléone et affluents »*), Monsieur Le Maire expose tout d'abord ce qui suit

Vu le Contrat de Rivière « Bléone et affluents » animé par le Syndicat Mixte Asse Bléone et portant sur la période 2015-2022.

Vu la programmation des actions de la phase 2 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents ».

Considérant l'action **C2-7** relative au « Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin Contrat » ayant pour objectif d'évaluer l'impact du programme d'actions du Contrat de rivière sur l'état des cours d'eau du bassin et portant sur un budget de 60 000 € TTC.

Considérant l'action **C2-9** relative à l'« Elaboration du bilan de fin du Contrat », portant sur un budget de 20 000 € TTC et ayant pour objectif :

- De disposer d'un bilan des actions menées
- D'évaluer leur efficacité au regard des enjeux et objectifs annoncés
- De préparer l'"après Contrat de Rivière"

Considérant que ces deux actions sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région à hauteur de 80 % du montant TTC.

Considérant que les actions **C2-7** et **C2-9** sont des opérations d'intérêt commun au bassin versant de la Bléone puisqu'elles relèvent indistinctement de la compétence GEMAPI et des missions Hors-GEMAPI.

Considérant que l'autofinancement de ces actions sera réparti, selon la clé de répartition « Bléone – Opération transversale (GEMAPI et HORS GEMAPI) validée par les élus du Comité Syndical ; ce qui amène aux montants suivants :

			Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin Contrat	Elaboration du bilan de fin du Contrat	Montant total de la participation	Montant de la participation annualisée	
						2022	2023
PAA	80%		9 600,00	5 600,00	15 200,00	7600	7600
Aiglun	20%	3,95	94,80	55,30	150,10	75,05	75,05
Auzet		1,59	38,16	22,26	60,42	30,21	30,21
Barles		2,65	63,60	37,10	100,70	50,35	50,35
Barras		1,15	27,60	16,10	43,70	21,85	21,85
Beaujeu		2,12	50,88	29,68	80,56	40,28	40,28
Le Brusquet		3,29	78,96	46,06	125,02	62,51	62,51
Le Castellard-Mélan		1,17	28,08	16,38	44,46	22,23	22,23
Le Chaffaut-Saint-Jurson		3,34	80,16	46,76	126,92	63,46	63,46
Champtercier		2,67	64,08	37,38	101,46	50,73	50,73
Digne-les-Bains		45,33	1 087,92	634,62	1 722,54	861,27	861,27
Entrages		0,57	13,68	7,98	21,66	10,83	10,83
L'Escale		0,46	11,04	6,44	17,48	8,74	8,74
La Javie		2,41	57,84	33,74	91,58	45,79	45,79

Malijai	5,86	140,64	82,04	222,68	111,34	111,34
Mallemoisson	2,78	66,72	38,92	105,64	52,82	52,82
Marcoux	2,48	59,52	34,72	94,24	47,12	47,12
Mirabeau	1,94	46,56	27,16	73,72	36,86	36,86
Prads-Haute-Bléone	6,93	166,32	97,02	263,34	131,67	131,67
La Robine-sur-Galabre	2,55	61,20	35,70	96,90	48,45	48,45
Hautes-Duyes	0,99	23,76	13,86	37,62	18,81	18,81
Thoard	3,50	84,00	49,00	133,00	66,5	66,5
Verdaches	1,05	25,20	14,70	39,90	19,95	19,95
Le Vernet	1,22	29,28	17,08	46,36	23,18	23,18
		12 000,00	7 000,00	19 000,00	9 500,00	9 500,00

Considérant la nécessité de procéder à des conventionnements avec les 23 communes du bassin versant de la Bléone adhérentes au Syndicat pour fixer le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions de l'article L.2422-5 du Code de la commande publique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

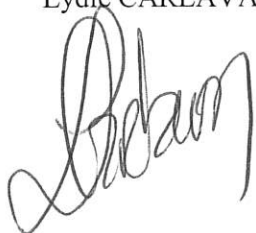
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte Asse Bléone pour la réalisation de la campagne qualité des eaux et du bilan « fin de parcours » (actions C2-7 et C2-9 du contrat de rivière « Bléone et affluents »).

**Une délibération est prise à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations DE\_2021\_43 à DE\_2021\_48

La secrétaire de séance  
Lydie CARLAVAN



Le Maire  
Antoine ARENA

